/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-398 du 23 Septembre 1986

Chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 20 Septembre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret n°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- pour compter du 20 Septembre 1986, le Camarade Didier DASSI; Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Septembre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPR 4 CF/ANR 4 SCCEN 4 SPD 2 PDC 2